


Extrait du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 13 novembre 2025

ID : 035-213501380-20251113-D164_2025-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	07/11/2025
Date d'Affichage	07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBIAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

Mme Madeleine BARBELETTE

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE est nommée secrétaire de séance.

N°164-2025

Modification budgétaire n°4 - budget Commune

Mme Stéphanie GARNIER, 2^{ème} adjointe chargée des finances, informe les membres du conseil municipal qu'une erreur a été commise lors de la saisie du budget. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

Dépenses Investissement	Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	
	Article 211 – Terrains	- 18 600.00 €
	Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	
	Article 2111 – Terrains nus	+ 13 950.00 €
Recettes Investissement	Article 2112 – Terrains de voirie	+ 4 650.00 €
	Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	
	Article 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	- 18 600.00 €
	Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	
	Article 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 18 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** la proposition de la décision modificative n°4 sur le budget Commune
- **De MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le